

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SAMEDI 30 JANVIER 2021 A 9H30

Etaient présents :

LEVEQUE Michele, TEYSSANDIER André, ANDRE Alain, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, STOUPAK Marie-Paule, CHENE Emmanuel, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, Laurent PABIOT, VERON Carine, CROUZET Olivier, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, TURPIN Daniel, SCOUPE Jean-Claude, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, CIRODE Mireille, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. GODON Patrick est remplacé par Mme LEVEQUE Michèle
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme MATTELLINI Gabrielle a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à M. RENAUD François
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par M. TURPIN Daniel
M. KATITSCH Michel est remplacé par Mme CIRODE Mireille

Secrétaire de séance : Mme MARIX Marie-France

Monsieur PABIOT Laurent introduit la séance du premier conseil de l'année 2021 en souhaitant des vœux de santé et de bonheur aux élus et à leurs familles. Il remercie Monsieur le Maire de Bué pour l'accueil dans sa salle des fêtes.

I- INSTITUTIONS

I-1) Désignation d'un élu supplémentaire pour siéger au sein du comité de bassin avec la Communauté de communes Cœur de Loire et modification du nombre de délégués

Suite à la première réunion des élus du comité de bassin entre notre communauté de communes et la communauté de communes Cœur de Loire, il a été proposé de modifier la composition du comité de bassin et de rajouter un élu et un membre de la société civile pour chaque collectivité. C'est pourquoi il est proposé de désigner un élu parmi les délégués communautaires pour siéger au sein du comité de bassin. Pour rappel les élus précédemment désignés sont : Laurent PABIOT, Régine AUDRY, Jean-Claude SCOUPE, Bruno VAN DER PUTTEN, Jean-Louis BILLAUT.

Monsieur PABIOT précise avoir reçu un courrier de la Préfecture de la Nièvre concernant l'implantation d'un Leclerc Drive à Cosne sur Loire à proximité de l'échangeur de l'A77. La CDC doit se prononcer sur le sujet et Monsieur PABIOT indique que ce sujet concerne les deux rives. Il a échangé avec le Président de la CC Cœur de Loire. Jean-Louis BILLAUT précise que les communes sont interrogées et ensuite la CDAC émettra un avis. Cette thématique devrait être abordée lors d'une réunion d'un comité de bassin.

Laurent PABIOT rajoute que pour les membres de la société civile le choix sera effectué lors d'une prochaine réunion. Le conseil communautaire désigne à l'unanimité M. DELESGUES Christian comme délégué supplémentaire au sein du comité de bassin avec la Communauté de communes Cœur de Loire.

II-FINANCES

II-1) Créance éteinte

Agnès RAIMBAULT explique qu'il est proposé d'admettre en créance éteinte la somme de 70 € correspondant à une fréquentation de l'accueil de loisirs pour le mois de juillet 2015. Une demande de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire a été demandée par la Banque de France. Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'admettre en créance éteinte la somme de 70 €.

II-2) Plan de financement pour solliciter la DSIL relance pour les diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et communautaires

Il est proposé de déposer un dossier au titre de la DSIL pour obtenir le financement de l'étude énergétique des bâtiments. Le coût estimé par le CIT est fixé pour l'ensemble des bâtiments des communes et de la CDC à 587 154,05 €.

Laurent PABIOT rappelle l'historique de ce dossier et indique que le CIT a réalisé une estimation afin de déposer un dossier au titre de la DSIL exceptionnelle. Il s'agit d'un groupement de commandes, tout le monde peut participer, les communes qui ne le souhaitent pas peuvent se retirer. En fonction du pourcentage de subvention obtenu (80%, 70%, 60%...) le reste à charge sera facturé. Il est donné la liberté aux communes d'actionner, la communauté de communes centralise, dépose le dossier et fait au nom de . le pourcentage restant ne sera pas pris en charge par la CDC. Pour la création du groupement de commandes la réponse de la Préfecture est parvenue hier. Monsieur PABIOT sollicite aussi l'autorisation du conseil communautaire pour contractualiser avec le CIT pour 3 400 € pour l'accompagnement à la rédaction du marché public et du groupement de commande. Claude FONTAINE trouve le montant de l'étude astronomique et s'interroge sur le nombre de bâtiments concernés. Laurent PABIOT répond que presque 200 bâtiments ont été recensés. Marc VERBEKE demande si cette organisation ne risque pas de rallonger les délais ? Laurent PABIOT rappelle que pour tout dépôt de dossier de subvention une étude énergétique et un permis de construire sont nécessaires pour obtenir la complétude du dossier. Laurent PABIOT insiste sur le fait que nous sommes la seule CDC du Département à déposer ce type de dossier avec une offre globale et intéressée en haut lieu. Mais du fait que cela est nouveau il y a toujours un peu d'inertie. Le tableau sera adressé aux communes pour les prévisions budgétaires. Mme MILLERIOUX Chantal que ces éléments sont sous réserve d'avoir des informations plus précises et se demande si le CRST ne finançait pas à hauteur de 80% ce diagnostic thermique. Laurent PABIOT répond que ce n'est plus le cas avec les termes du nouveau CRST. Le dossier de financement doit être déposé avant le 15 février 2021. Laurent PABIOT rajoute que le SDE 18 peut aussi financer les travaux liés au diagnostic thermique. Le conseil communautaire sollicite à l'unanimité une subvention au titre de la DSIL exceptionnelle à hauteur de 80 % soit un montant de 472 467, 24€ pour la réalisation de diagnostic énergétiques.

II-3) Création de postes saisonniers pour l'ouverture de la piscine intercommunale pour l'été 2021

Afin d'assurer le fonctionnement de la piscine intercommunale de Saint Satur, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier tant pour la surveillance de la baignade que pour l'accueil des usagers et l'entretien des locaux. La commune de Saint Satur met à disposition de la communauté de communes, le personnel technique pour l'entretien du site et des bassins avant, pendant et après saison. Le personnel de caisse est aussi mis à disposition par la commune de Saint Satur.

La piscine pourrait être ouverte du samedi 26 juin 2021 au dimanche 29 août 2021.

A ce titre, sont proposés les postes suivants :

Nombre	Grade de rattachement	Fonction	Durée
1	Éducateur Territorial des A.P.S Principal 1 ^{ère} classe 3 ^{ème} échelon	Chef de bassin	Du 26 juin 2021 au 31 juillet 2021- 35/35e
1	Éducateur Territorial des A.P.S Principal 1 ^{ère} classe	Chef de bassin	Du 1 ^{er} août au 29 août 2021- 35/35e

3 ^{ème} échelon			
3	Opérateur Territorial des A.P.S 3 ^{ème} échelon	Surveillant sauveteur	Du 26 juin 2021 au 29 août 2021 – Temps de travail selon nécessité de service
8	Adjoint Technique territorial- 1 ^{er} échelon	Entretien vestiaires	et Du 26 juin au 29 août 2021 – Temps de travail selon nécessité de service
1	Adjoint technique territorial- 1 ^{er} échelon	Caisse	Du 26 juin 2021 au 29 août 2021 . 30/35 ème

Jean-Louis BILLAUT souhaite qu'il soit précisé que cette délibération ou cette ouverture de postes sera possible en fonction de l'évolution et si la piscine est ouverte cet été en tout cas qu'il soit précisé sous réserve de l'évolution de la situation. Laurent PABIOT répond qu'il s'agit d'un point de fonctionnement à traiter qui est à régler mais que perdure l'incertitude du contexte et qu'il fallait délibérer sur ce point notamment du fait de l'incertitude de la tenue possible de conseil dans les semaines à venir.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la création des postes saisonniers pour l'ouverture de la piscine intercommunale de Saint-Satur pour la saison 2021.

III- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

III-1) Avis sur le projet de portage de projets par l'EPFLI pour la commune du Noyer

Le 14 novembre 2019, la Communauté de Communes a adhéré à l'Etablissement Public Foncier Local Cœur de France (EPFLI). Cet organisme est compétent pour réaliser pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution des réserves foncières (article L221-1 et L221-2 du code de l'urbanisme) ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme. Par cette adhésion, les communes membres de l'EPCI peuvent bénéficier du portage d'acquisition foncière par l'EPFLI, sous condition d'un avis favorable donné par la Communauté de Communes. Jean-Claude SCOUPE soligne que de nombreuses communes ont fait appel à l'EPFLI depuis l'adhésion.

La commune du Noyer sollicite donc le conseil communautaire pour accorder le portage par l'EPF du projet suivant : Démolition d'une maison d'habitation abandonnée, située dans le Bourg et cadastrée AB108 et 109. Mme MILLERIOUX Chantal précise qu'un arrêté de péril a été pris depuis 2017 et n'a pas abouti en plus des difficultés liées à une succession.

Le conseil communautaire émet à l'unanimité un avis favorable au portage par l'EPF du projet suivant sur la commune du Noyer : démolition d'une maison d'habitation abandonnée, située dans le Bourg et cadastrée AB108 et 109

III-2) Instauration du permis de démolir sur la commune de Sancerre

D'après les articles R421-26, 27 et 28, un permis de démolir est exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction :

- relevant d'une protection particulière (par exemple, secteur protégé par un plan local d'urbanisme, bâtiment inscrit au titre des monuments historiques),
- ou se situant dans une commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer ce permis.

La commune de Sancerre souhaite instaurer ce permis de démolir sur l'ensemble de sa commune. La compétence aménagement étant une compétence communautaire, il est demandé aux conseillers communautaires de **valider cette décision du conseil municipal de Sancerre en instituant le permis de démolir sur l'ensemble de cette commune.** Laurent PABIOT souhaite que la situation soit homogène sur tout le territoire de la commune et avoir une visibilité globale. Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble de la commune de Sancerre.

Jean-Claude SCOUPE fait état de la grande satisfaction de la Secrétaire Générale de la Préfecture, Mme LEDUC sur le fait que la CDC soit la seule du département à avoir adhéré à l'EPFLI et se félicite du travail engagé et de la qualité de la relation entre les deux parties et que les dossiers avancent et se déverrouillent. M. SCOUPE précise qu'il ne faut pas être surpris du retard pris par l'EPFLI causé par le nombre de dossiers importants dont il a été saisi par les communes de notre CDC.

IV- TOURISME

IV-1) Schéma de développement touristique

Monsieur PABIOT présente tout d'abord les excuses de Mme DOISNE FERRE, Présidente de l'EPIC qui ne pouvait être présente car elle a eu un accident et lui souhaite des vœux de bon rétablissement tout comme à Mme MATTELLINI.

Présentation par Ludovic AZUAR, directeur de Territoire et Tourisme du Cher. Proposition d'accompagnement par l'agence départementale afin de formaliser un plan d'action sur le développement de la politique touristique.

Ludovic AZUAR dresse le rôle de l'agence et ses missions : marque Berry Province, centrale de réservation. Il est directeur de cette structure depuis 20 ans, le poids du tourisme représente 230 00 000 € dont plus de 50% est réalisé sur Bourges et son agglomération. Notre CDC représenterait 40 000 000 € soit 10% de la consommation touristique. Les atouts sont forts, l'image est aussi forte et le ratio ne paraît pas suffisant. L'agence a déjà réalisé des schémas de développement pour le Département et certaines CDC.

Le schéma est un cadre validé par les élus, un travail avec le territoire, l'office de tourisme. Les propositions sont ensuite validées par le conseil communautaire. Le positionnement touristique c'est l'image perçue par le client et le visiteur avant sa venue sur le territoire. Le schéma est un plan d'action concret en phase avec la politique touristique. L'état des lieux est déjà fait en accord avec Julien BARBEAU étant donné que les éléments sont connus. Le schéma sera établi sur la période 2022-2028 et le calendrier sera serré pour pouvoir préparer la saison suivante. Voir le calendrier indiqué sur la présentation jointe en annexe. Ludovic AZUAR considère le développement important sur le territoire et l'intervention est gratuite et rentre dans le cadre de la cotisation versée à l'agence. Ludovic AZUAR rappelle que c'est une proposition.

Laurent PABIOT fait référence au marketing et à la volonté de coller à la stratégie départementale qui est prête à être déclinée sur le territoire. Le positionnement et la stratégie doivent être validés par le conseil et les élus en collaboration directe avec les institutionnels, les restaurateurs, les hébergeurs... Ludovic AZUAR précise qu'aujourd'hui la stratégie n'est pas établie et que le dialogue est ouvert et que l'on peut ne pas être d'accord, c'est avant tout le territoire qui parle. Pascale MARQ tient à rappeler son étonnement lors de cette présentation à la commission tourisme. Le territoire est un îlot qui rayonne par le monde et il reste beaucoup à faire pour que cette image perdure, nous avons une pépite et le schéma est une évidence totale. Pascale MARQ s'étonne également de la gratuité de l'accompagnement et l'EPIC constitue aussi un outil économique pour le territoire pour développer ces éléments. Pascale MARQ craint le conflit d'intérêt avec l'ADT et regrette l'absence de Julien BARBEAU et aimerait des éclaircissements sur le sujet. Pascale MARQ fait état de la réunion organisée par l'EPIC la veille avec l'ensemble des socioprofessionnels du territoire et souligne l'investissement de l'équipe et la confiance des socioprofessionnels et le souhait d'une cohésion forte. Ludovic AZUAR explique qu'il partage les propos tenus et qu'il ne doit pas y avoir d'inquiétude sur la notion de conflit. L'agence départementale du tourisme est l'une des rares à travailler à l'échelle de deux départements. Il est possible d'avoir des convictions mais il n'y a pas de position partielle dans la stratégie de marketing. Il y a urgence à agir et avoir une notoriété de territoire. L'agence doit rester un partenaire fort. Pascale MARQ souhaite que le déploiement ne soit pas géré par le Département. Laurent FAUROUX s'interroge sur la méthode. Il souligne la grande idée de création de l'EPIC et que désormais la situation est plus stable, le mandat est devant nous et l'équipe est formée. Certes il y a urgence mais il y a un problème de méthode et il considère qu'il y a d'abord un besoin de travailler en interne et de confronter avec l'expérience de l'ADT. Mais il faut laisser le temps

nécessaire à la réflexion. Ludovic AZUAR rappelle que le tourisme est un métier et que l'enjeu est l'effet de levier et qu'il ne faut pas se faire dépasser. Olivier CROUZET constate que l'impression donnée est que le calendrier et la méthode sont orientés et imposés. Et qu'au vu des explications il n'y a pas de co-construction. Les élus et le territoire ont déjà une culture et que l'écoute doit être au cœur du sujet. C'est l'apport de la marque Berry Province. En tout cas il maintient qu'il a l'impression que la méthode n'est pas du tout dans la co-construction. Antoine FLEURIET ajoute que sur le fond la CDC est l'acteur touristique mais la CDC aurait tort de se priver des compétences de l'ADT ET de la concurrence avec les autres territoires. Sur la forme le calendrier semble en effet contraignant. Sancerre est certes une pépite mais « n'est pas le centre du monde » et il faut garder les pieds sur terre et contribuer au développement du reste du territoire. M. FLEURIET revient sur la fermeture du musée de la Sorcellerie et l'arrivée d'un couple d'anglais séduit par l'authenticité et les paysages du Pays Fort. Valérie CHAMBON indique qu'elle a connu l'OT sous forme associative puis a assisté à la création de l'EPIC et que la présentation des services de l'EPIC démontre une véritable évolution de professionnalisation avec une équipe prête à s'émanciper et a un rôle à jouer dans le développement. François RENAUD revient également sur la journée avec les socioprofessionnels qui ont aussi une vision et des projets pour le territoire. 2026 semble déjà loin. Il regrette aussi l'absence de Julien BARBEAU et ne souhaite pas s'engager dans une démarche contrainte. Régine AUDRY a le sentiment que les acteurs et socioprofessionnels ne semblent pas assez investis dans la définition de la stratégie touristique. Ludovic AZUAR souhaite rassurer et que la démarche sera à l'écoute des socioprofessionnels et des propositions émises par chacun. Laurent PABIOT fait une synthèse des débats : il faut remettre l'église au milieu du village. Pour l'historique la fusion a été effective en 2017, avant les structures étaient associatives et il n'y avait pas de communication entre les territoires. Le tourisme est une compétence importante du point de vue financier (2^{ème} poste de dépense en terme d'importance). Il devenait difficile de laisser les structures associatives gérer une telle compétence, la création de l'EPIC s'est finalisée en juin 2019. La structure est très jeune, c'est la genèse de l'histoire. Aujourd'hui la volonté de liberté des élus et des socio-professionnels est clairement affichée et de ne pas se sentir bridés, ni contraints et aussi le souhait de se connaître entre acteurs et socioprofessionnels. La volonté est d'avancer vite surtout en ce début de mandat et il faut déterminer comment on y va. Laurent PABIOT rappelle qu'aujourd'hui il n'y a pas de stratégie ni de positionnement ce qui n'empêche pas de faire du tourisme et sur tout le territoire. L'ADT apporte la méthode. Il faut déterminer de quelle manière et avec qui :

- commission tourisme+ EPIC+ ADT
- commission tourisme+ EPIC+ bureau d'étude extérieur

Laurent PABIOT rappelle l'attente de la part de la directrice de l'EPIC d'une lettre de mission et de cadrage pour décliner les actions. L'EPIC met en œuvre mais ne doit pas décider. Cela doit être fait avec un tiers ce n'est pas lui de décider pour nous. Il serait stupide de ne pas utiliser l'offre et la méthode proposée par l'ADT. Il faut revoir les forces et faiblesses, les zones de danger mais aussi le positionnement idéal. L'EPIC déclinera ensuite en action concrète. L'ADT ne dira pas où doit se situer les bureaux d'informations touristiques mais quel type de clientèle accueillir : les seniors, les sportifs... Laurent PABIOT constate que c'est la première fois qu'il y a une réelle communication entre les 3 territoires, il faut donc un encadrement et la méthode de professionnels qui vont aider à rédiger la copie. Laurent PABIOT éclaircit le point de blocage sur la vente de packages et de séjours et les difficultés rencontrées. Il y a une sorte de « cuisine » sur les packages, sur ce qu'il est possible de commercialiser ou non et cite l'exemple de Guédelon. Sancerre est une vitrine et il faut l'utiliser. Il faut désormais se positionner car on tourne en rond depuis des années Mme CHOTARD est surprise que l'état des lieux soit déjà fait. Ludovic AZUAR rappelle que le diagnostic est rapide à effectuer et que certes il existe beaucoup de non-dits sur la commercialisation mais il y a des explications. De plus, les propositions émises mais ne sont pas encore faites et devront être validées. Jean-Louis BILLAUT indique qu'il n'appartient pas à l'EPIC ni à la commission tourisme. Le touriste cherche à venir et à être occupé. Les gens passent un ou deux nuits et repartent. Ils sont à la recherche d'un havre de paix ou d'autres éléments en fonction de leurs catégories. M. BILLAUT précise qu'il faut s'appuyer sur l'ADT et avoir une stratégie sur le secteur pour savoir ce qu'on vend. Monsieur DELESGUES remercie Monsieur PABIOT des éclaircissements apportés. Saint-Satur est aussi un acteur et il faut emmener la totalité du territoire, et mettre les choses au clair pour aller dans le même sens et ainsi on y arrivera. Mme MILLERIOUX ajoute que l'abcès a été crevé, il faut avancer et être acteur. Laurent PABIOT rappelle l'importance de définir la stratégie touristique et le positionnement du territoire de la CDC qui décidera en s'accompagnant des acteurs qui sont l'office de tourisme et l'ADT. Il y a un lien de

partenariat mais une liberté de décision. La CDC ne doit pas subir et doit s'entourer des élus et socio professionnels du territoire.

Le conseil communautaire accepte par 48 voix pour et 2 abstentions (Bruno VAN DER PUTTEN, Marc VERBEKKE) de réaliser un schéma de développement touristique en lien avec Tourisme et Territoires du Cher.

IV-2) Bilan de la saison pour l'office de tourisme

Bilan de la saison 2020 par la directrice de l'EPIC, Valérie COLFORT

La présentation sera envoyée aux élus. Il s'agit de présenter le bilan 2020 et reviendra pour 2021.

Les faits marquants de l'année 2020 :

- changement de gouvernance
- crise sanitaire et incertitude
- renouvellement de l'équipe et télétravail
- commercialisation en direct
- nouveau site internet
- protocole sanitaire et accueil hors les murs au camping de Saint-Satur
- pas de recours aux bénévoles pour la gestion de la Tour des fiefs et donc besoin de salariés
- Modification avec le slogan « ma campagne a du caractère »
- gestion des ressources humaines (règlement intérieur, télétravail, document unique, plan de formation...)
- Finances

IV-3) Piscine intercommunale de plein air située à Saint-Satur : perspectives et devenir de l'équipement

M.PABIOT fait l'historique de la gestion de la compétence : Pour rappel la compétence facultative « piscine de Saint-Satur » a été transférée à l'ancienne CDC du Sancerrois en 2015. Le transfert de la compétence entraînait de plein droit la mise à disposition des biens et personnels afférent à la gestion de l'équipement. Suite à la fusion, le conseil communautaire a délibéré le 10 juillet 2018 pour affirmer la volonté de conserver la compétence facultative piscine de plein air.

L'équipement est ouvert 9 semaines par an de fin juin à fin août voire début septembre.

L'équipement est composé de :

- 1 terrain de 12 400m² dont les ¾ sont les espaces verts
- 1 bassin principal
- 1 bassin apprentissage
- 1 pataugeoire
- Vestiaires (sanitaires, local MNS, infirmerie, local entretien)
- 1 Local abritant les installations techniques (traitement d'eau et chauffage)
- Caisse
- 1 Parking de 2150 m²

La piscine a été construite en 1976 et devient un équipement vieillissant qui nécessite des travaux d'entretien mais aussi de réhabilitation plus conséquente. Depuis 2016 des travaux d'entretien ont été entrepris régulièrement pour essayer de maintenir l'équipement en état mais sans engager des frais ou travaux conséquents.

Les tarifs sont les suivants :

Tarifs 2020

CDC : 3€

Carte de 10 entrées CDC : 25€

HCDC : 4€

Carte de 10 entrées HCDC : 48€

Bilan de la fréquentation

Fréquentation	2020	2019	2018	2017
36 communes	5 300	10 087	6 639	5 688
Autres communes du Cher	299	818	1 469	2 063
Communes de la Nièvre	1 088	3 129	4 950	2 788

Autres départements	1 164	1 596	2 252	1 213
Camping	491	741	623	577
Entrées gratuites – 4ans	283	758	937	662
Total	8 290	17 129	16 870	12 991

Bilan financier

	2020	2019	2018	2017
Dépenses	131 517,57 €	173 158,30 €	77 855,77 €	119 311 €
Recettes	23 825 €	51 540 €	50 757 €	34 023 €

La volonté est de poser la question sur le devenir à long terme de cet équipement c'est-à-dire envisager une réhabilitation complète de l'équipement ou laisser l'équipement en l'état. Des chiffrages de différents scénarii de réaménagement ont été établis entre 2014 et 2018 et selon les configurations fixent l'estimatif des travaux entre 1 600 000 € et 3 300 000 €.

Il est proposé de réaliser une étude détaillée sur le coût envisagé des investissements de l'équipement mais également les dépenses de fonctionnement de l'équipement et d'amortissement à long terme afin d'avoir des éléments précis pour permettre aux conseillers de déterminer le choix à venir sur le devenir de l'équipement et si la volonté est d'engager une réhabilitation totale de l'équipement ou de le laisser en l'état.

Le constat est le vieillissement de l'équipement, le déficit structurel. Si l'équipement était neuf les dépenses d'entretien seraient moins importantes. Le coût de la réhabilitation se situe entre 2 000 000 € et 3 000 000 €. L'étude réalisée est un peu datée. Laurent PABIOT insiste sur la difficulté à se positionner sur cet équipement du fait de son coût élevé, du financement, de la zone de chalandise, d'une ouverture plus longue, de la couverture ou non de l'équipement. La position du bureau de la CDC est qu'il faut se positionner en toute connaissance de cause avec une analyse complète, un business plan sur 30 à 40 ans, les économies de fonctionnement, les tarifs, le personnel, les subventions de réhabilitation...Il faut savoir aussi si cela est supportable par la collectivité et ce travail doit être réalisé de A à Z. Faut il réaliser un emprunt, quelle durée ? Saint-Satur veut reprendre l'équipement ? Il faut donc être cohérent et prendre une décision pour avoir de la visibilité. Il faut une étude fine sur le sujet car il y a autant de personnes que d'avis.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'engager une étude détaillée sur les possibilités de réhabilitation de la piscine intercommunale de Saint-Satur.

Questions diverses

- Conférence des maires le samedi 6 février 2021 à 9h30
- Les services de la CDC sont prêts pour être en télétravail à 100%.
- Rendez vous avec le directeur de la DGFIP pour le pôle de Sancerre : le service des impôts aux particuliers reste ouvert jusqu'en 2026. M. CARLA reste l'interlocuteur privilégié avec en complément un conseiller financier. Pour l'évolution du fonctionnement des régies, c'est la Poste qui a obtenu le marché pour le dépôt d'espèces. Les particuliers peuvent désormais régler dans les bureaux de tabac, or sur la CDC un seul tabac a postulé. La seule condition est d'avoir la partie tabac et les jeux. Le bâtiment est presque vide avec environ une quinzaine d'agents. Monsieur PABIOT a entamé la discussion sur le devenir du bâtiment avec plusieurs bureaux et les salles de réunion.
- Clinique de Cosne sur Loire : M. ROSSETI, l'expert mandaté a passé la semaine à Cosne sur Loire. Monsieur PABIOT a été auditionnée le mardi pendant 1h30. Une réunion a été organisée avec la centrale mais aussi avec les élus et professionnels de santé de Cosne sur Loire. Pour la première fois, Monsieur PABIOT a l'impression d'entrevoir une lueur d'espoir et que la lumière s'allume. L'expert sait de quoi il parle. Il est lucide et réaliste. Le problème n'est pas le bâtiment ni l'argent. La problématique repose sur la coordination entre les professionnels de santé et le manque de personnel de santé. La moyenne d'âge est de 65 ans. Il y a un besoin pour de la chirurgie ambulatoire mais il n'y a pas le personnel donc il n'y aura pas de coquille vide. Il faut compter trois ans pour la création du projet. Le coût s'élève à 45 000 000 € avec la rénovation de l'EPHAD en centre-ville, le regroupement des urgences de la radio et de la médecine de ville. Les

constats sont clairs. Pour la première fois il y a une unanimité politique sur le sujet. C'est une nouvelle histoire, tous les acteurs sont d'accord y compris l'ARS. Jean-Louis BILLAUT rappelle que les médecins étaient présents avant la fermeture et pose la question sur la maternité ou les projets de type maison de naissance. Laurent PABIOT répond que tous les sujets ont été abordés mais que celui de la maternité n'est pas gagné. Le document va être soumis et voté par les conseil communautaires pour approbation des lignes directrices. Mme RUEILLE interroge s'il s'agira d'une nouvelle construction. Laurent PABIOT réponds par l'affirmative. Jean-Louis BILLAUT revient sur le sujet des naissances et que pour la maternité cela est trop tard elle ne reviendra pas. Mais il développe le sujet des maisons de naissance et la nécessité d'être force de proposition et d'expérimenter.

- Aides économiques : Régine AUDRY indique que 53 dossiers ont été déposés pour un total de 107 000 € d'aides accordées avec une moyenne de 2 000 € par dossier. Beaucoup de messages de remerciements ont été envoyés.

- Vaccination : Laurent PABIOT explique la stratégie vaccinale et les 6 centres implantés dans le département Il n'y aura pas d'autres centres fixes mais des centres ponctuels pour des durées limitées. Pour l'instant un seul vaccin est sur le marché avec des conditions de conservation et de logistique. La population cible du département est comptabilisée à 43 000 personnes de plus de 75 ans. Pour l'instant 11% de la cible a été vacciné. Il y a eu des difficultés avec les prises de rendez vous et la saturation de la ligne. Tous les EPHAD (Sury en Vaux, Boulleret et Sancerre) ont été vacciné à 80%. La MARAP et le centre intergénérationnel vont être vacciné à compter de la semaine prochaine et le 10 février pour le logement foyer.

Laurent PABIOT conseille aux Maires d'informer la population sur la nécessité de prendre des rendez vous car beaucoup de personnes viennent sans savoir de rendez vous confirmé. C'est la CDC qui prend en charge les coûts de logistiques (imprimante, ménage, produits de désinfection, sacs poubelles). Tous les frais seront supportés par la CDC. Laurent PABIOT remercie ELAN TRAITEUR pour le prêt du camion pour aller chercher les vaccins car l'hôpital ne peut effectuer la livraison et également la Pharmacie du Canal qui a accepté de stocker les vaccins. Le personnel et les différents acteurs ont été très réactifs et ont agit de suite. Monsieur TOUZERY remercie aussi la CDC et les vigneronns qui ont prêté des tentes. Il fait part du manque de bénévoles sur la durée (le centre risque d'être en place pour au moins 6 à 8 mois). Il sollicite les communes environnantes pour faire appel aux bénévoles pour venir en renfort par période de 2h. Cette information sera transmise aux mairies.

Mme CHAMBON demande des précisions sur le rôle des bénévoles et le planning est géré par Saint-Satur. Les médecins retraités sont aussi réquisitionnés par l'ARS. Mme STOUPEK indique qu'à titre personnel elle a fait la demande mais est toujours en attente de la validation de l'ARS.

Laurent PABIOT précise que les dysfonctionnements sont remontés chaque vendredi au Préfet du Cher.

Il est insisté sur la née mairie renseigne les personnes âgées et les accompagnent car pour créer le compte pour le rendez vous il faut une adresse mail et un numéro de téléphone par personne. Monsieur LEGER interroge si l'information est connue sur la disponibilité des vaccins. Monsieur TOUZERY espère qu'une matinée supplémentaire pourra être ouverte d'ici la semaine prochaine. Laurent PABIOT ajoute qu'à compter de la 3^{ème} semaine de février le rythme s'amplifiera. Mme FOURNIER souligne aussi le line à faire avec la Maison des Solidarités pour accompagner les personnes âgées dans ces démarches. Laurent PABIOT confirme et aussi l'appui des secrétariats de mairies et CCAS.

M. BAGOT Patrick effectue la distribution du bulletin de la CLI.

La séance est levée à 12h30.